ART. 14 N° **1401** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

### RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º 1401

présenté par

M. Charles de Courson, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman, Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, M. Simian et Mme Wonner

-----

#### **ARTICLE 14**

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« avec au moins deux personnes légalement épousées dans un pays où la polygamie est légale ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle de l'article mobilise la notion d'état de polygamie. Cette appellation est trop vague et sujette à interprétation. Cet amendement vise à clarifier le champ d'application aux personnes vivant avec deux personnes légalement épousées dans des pays où la polygamie est légale.